

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Décembre 2011

## L'Association Nature du Nogentais

Association Nature du Nogentais



Connaître, Protéger, Valoriser le Patrimoine Naturel

Créée en 1991, l'Association Nature du Nogentais, basée à Nogent-sur-Seine, a pour objectif la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine naturel. Notre situation géographique, ne fait que renforcer l'attention toute particulière que nous portons au projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

**Association Nature du Nogentais** Maison des Eaux - Chemin de l'île aux Ecluses - 10400 Nogent-sur-Seine - Tél. : 03 25 39 19 92 - Email : [associationnatureduogentais@orange.fr](mailto:associationnatureduogentais@orange.fr)  
Site Internet : [www.natureduogentais.fr](http://www.natureduogentais.fr)

### L'avis de l'ANN en bref

Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine vient se loger en plein cœur d'un espace naturel remarquable, particulièrement sensible : La Bassée.

La plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine, figure parmi les **152 zones humides d'importance majeure**<sup>1</sup>, recensées en France. C'est un véritable réservoir écologique et une zone « tampon » de stockage des crues de la Seine. Elle est caractérisée par une faune et une flore typiques et remarquables, inféodées au caractère inondable de la vallée.

Aujourd'hui le rôle essentiel des zones humides n'est plus à démontrer. **Milieus de vie remarquables pour la biodiversité**, elles représentent un lieu de nourrissage, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces. De par leurs fonctions hydrologiques (soutien des débits d'étiage, écrêtement des crues, alimentation des nappes, épuration de

l'eau...), elles contribuent à l'amélioration de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Berceau de la diversité biologique, les zones humides sont menacées par les activités humaines et les changements globaux. **Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, près de 67% de ces milieux ont disparu en France métropolitaine.**

Peut-on fermer les yeux sur un tel projet qui, sous couvert du développement durable, va avoir des effets destructeurs et irréversibles sur une zone humide d'importance nationale ? Ces milieux remarquables, dépendent tous des inondations et ne doivent pas disparaître sous prétexte d'amélioration de la fluidité du transport de marchandises.

Le canal à grand gabarit risque de modifier le paysage, détruire des habitats et des espèces patrimoniales, altérer les services rendus par ces milieux et induire une augmentation d'activités elles-mêmes destructrices de zones humides : **la Bassée va-t-elle disparaître ?**

## Les impacts du canal à grand gabarit...

Le projet aura un impact indéniable sur le fonctionnement hydrologique de l'ensemble de la zone humide et du bassin versant de la Seine. Nous doutons de sa neutralité hydraulique. Le modèle utilisé ne peut pas restituer fidèlement la complexité des phénomènes hydrogéomorphologiques en présence. La Bassée fonctionne en lien étroit avec les eaux superficielles, un réseau hydrographique complexe et des nappes souterraines à l'intérieur d'une matrice pédologique hétérogène.

La mise à grand gabarit de cette section de la Seine, va entraîner **une baisse certaine du niveau de la nappe alluviale**. Une **modification de la vitesse d'écoulement du fleuve** est également à craindre. Il existe un risque d'incision du lit de la Seine créant un enfoncement de la rivière. Ceci viendra **affecter le niveau de la ligne d'eau** mais aussi la nappe souterraine d'accompagnement. Le canal à grand gabarit est un nouveau cours d'eau qui sera forcément alimenté au détriment de la Seine actuelle. Il se

### Crédit accordé aux études...

Face à un tel projet, peu d'éléments ont été portés à notre connaissance. Les études menées sont des études d'opportunité et ne constituent en rien de réelles études d'impacts. **Alors comment peut-on mesurer les effets réels d'un tel projet ?**

Actuellement, nous avons du mal à percevoir les intentions environnementales du porteur de projet. Les études d'opportunités menées ainsi que le modèle hydraulique, ne concernent qu'un espace restreint de part et d'autre du canal. Les inventaires faune, flore présentent des lacunes.

### ENJEU EAU : Préservation de la ressource en eau

La Bassée possède des fonctions épuratrices et de stockage des crues. Elle répond ainsi aux grands enjeux de la gestion de l'eau : contenir les crues et assurer des débits suffisants en période d'étiage. Le débordement de la Seine, dans son lit majeur, permet : un apport non négligeable de matériaux fertiles dans la plaine d'inondation, une recharge de la nappe phréatique et l'épuration de l'eau...

L'effet drainant généré par le canal, viendra amoindrir les capacités d'autoépuration des zones humides. En conséquence, la qualité de l'eau de la Seine s'en trouvera dégradée et l'importante ressource en eau



Paysage de la Bassée

comportera comme un drain qui va assécher la vallée comme cela s'est produit lors des aménagements situés plus en aval.

La mise à grand gabarit pourrait aussi avoir des effets sur l'intensité et la périodicité des crues. En période de crue, le canal en ligne droite va accélérer le passage de la crue, on observera une baisse importante des crues à Nogent ainsi qu'en amont de Nogent mais, une accumulation d'eau avec un risque d'inondation aggravé en aval. Le méandrage du fleuve est essentiel au ralentissement des flux, à la dissipation de l'énergie et à la création d'habitats variés. Un fleuve naturel avec des méandres dissipe beaucoup plus d'énergie qu'un tronçon rectiligne de même longueur.

**Les impacts environnementaux sont vus comme très localisés et auraient dû être intégrés dans une globalité. Les entités écologiques ne fonctionnent pas indépendamment les unes des autres mais résultent bien d'un équilibre régi par les interactions qu'elles peuvent avoir entre elles. Il y a une totale négation d'impacts au-delà d'une bande étroite où seront effectivement réalisés les travaux : pas d'étude d'incidence à l'amont, à l'aval et sur le lit majeur.**

Ces impacts auront une incidence sur les fonctions et les services rendus par la Bassée liés à trois enjeux essentiels : les enjeux EAU, CRUE et BIODIVERSITE.

potable de la Bassée sera impactée. Ce projet vient à l'encontre des objectifs fixés par le SDAGE<sup>2</sup> et la Directive Cadre sur l'Eau pour assurer le bon état de la ressource en eau.

La Bassée constitue un gîte aquifère stratégique pour le SDAGE, notamment pour l'alimentation en eau de Paris et des communes limitrophes. L'atteinte aux fonctions de cette zone humide va entraîner une dégradation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau. Un surcoût de traitement des eaux est à craindre pour pallier à l'altération des fonctions rendues par les zones humides.

<sup>2</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## ENJEU CRUE : Vulnérabilité des territoires franciliens

La Bassée constitue une zone de débordement en période de crues. Elle va ainsi empêcher les inondations plus en aval. Avec la mise à grand gabarit, cette fonction importante de la Bassée sera modifiée à cause d'un abaissement du niveau de la nappe alluviale et de la ligne d'eau de la Seine, d'une rupture des connexions entre lit majeur / lit mineur, et d'une modification des vitesses d'écoulement de la Seine sous-entendu : une accélération.

La canalisation et l'endiguement de certains tronçons vont **réduire le champ d'expansion des crues**. On impose ici de réelles contraintes de mobilité à la Seine. Cet espace de divagation joue un rôle important dans la régulation des inondations. L'eau y est stockée ce qui réduit le pic de crue en aval. Toutes ces incidences renforceront donc la vulnérabilité des territoires franciliens face aux crues.

## ENJEU BIODIVERSITE : Une entité écologique remarquable - La Bassée

Les crues, dites morphogènes, sont essentielles au bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques. Elles créent une mosaïque de milieux de vie dont la richesse dépend du renouvellement des formes fluviales. Toute diminution de ces crues ou baisse du niveau de la nappe aura un impact majeur sur la biodiversité végétale et animale. Les connexions indispensables entre le lit mineur et le lit majeur de la Seine vont être rompues. Avec ce canal, il y a un risque d'assèchement des frayères où se reproduisent les brochets et de destruction des prairies humides à forte biodiversité. Le maintien du caractère inondable de la Bassée est essentiel à la préservation des espèces et des habitats.



PANEL D'ESPÈCES PRÉSENTES EN BASSÉE

(Gorge bleue à miroir, lépidure apode, leucorrhine à large queue, violette élevée)

La Bassée champenoise c'est :

- 119 espèces animales d'intérêt patrimonial
- plus d'une quarantaine d'espèces végétales remarquables
- 4 plantes protégées au niveau national : la Gratiolle officinale, la Violette élevée, la Vigne sauvage et la Renoncule grande douve.

**Le remarquable intérêt écologique de cette zone, reconnu de longue date, a conduit à la définition de périmètres de protection : ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique), ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) et Natura 2000. Il existe également un projet de réserve naturelle nationale, vieux de 30 ans, qui n'a pas abouti à ce jour.** C'est pourquoi, un avis de l'Autorité environnementale, en date du 9 Novembre 2011, recommande d'examiner les impacts du projet sur les caractéristiques du projet de Réserve Naturelle Nationale de la Bassée dans l'Aube.

## Effets induits

L'évaluation des incidences portée par le maître d'ouvrage ne prend pas en compte les effets induits qu'aura, à terme, la réalisation de ce projet. La mise à grand gabarit entraînera un accroissement de l'activité industrielle aux abords de la voie d'eau. Ce sera plus de gravières, plus d'industries consommatrices d'eau...donc plus d'impacts sur les zones humides. Ces impacts venant s'ajouter à ceux déjà présents, l'effet cumulé obtenu sera supérieur à la somme des effets individuels. Pour exemple, le Port de l'Aube à Nogent, construit rive droite avec extension possible rive gauche (La ville de Nogent modifie son PLU en ce sens).

## Mesures compensatoires

D'après les études d'opportunité menées, le projet de mise à grand gabarit de la Seine ne semble présenter que des impacts résiduels. Aujourd'hui nous nous questionnons sur l'importance du fond abondé pour les mesures compensatoires (8% du coût du projet, soit environ 15 millions d'euros pour le scénario 3). **Pourquoi consacrer un fond aussi important pour ces impacts dits « résiduels » ? A quoi vont être consacrées ces sommes ?**

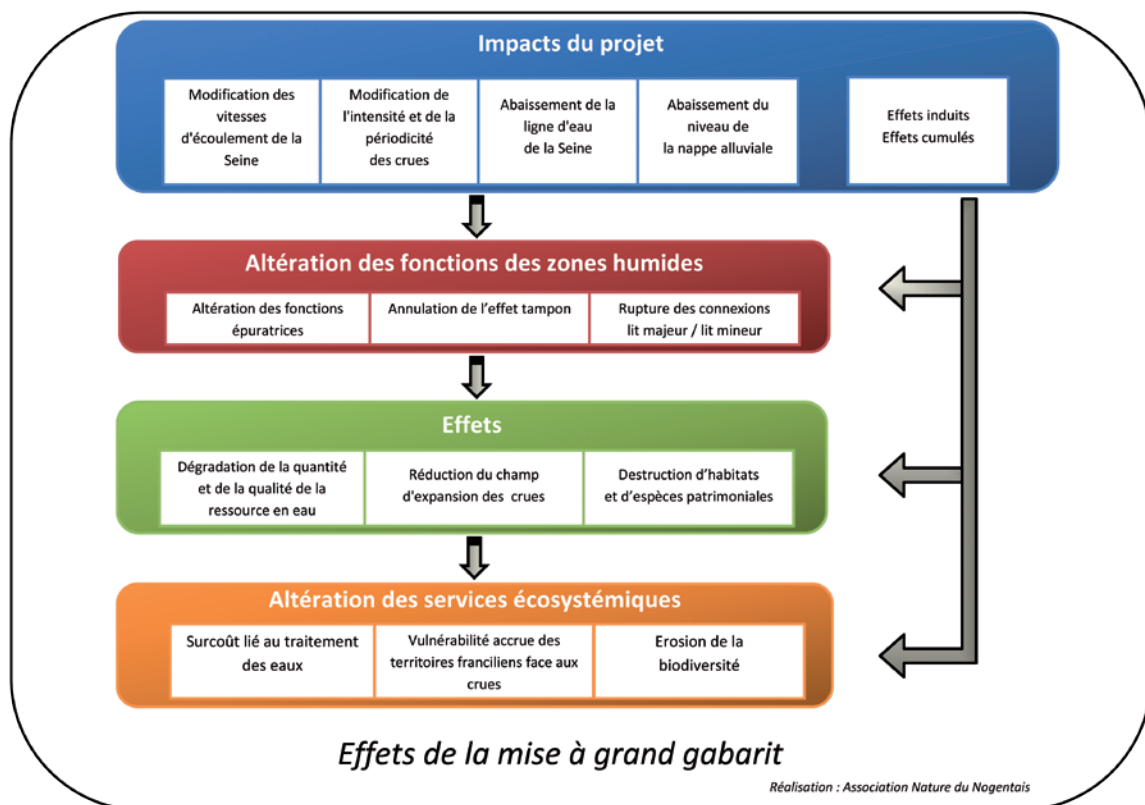
## ENTRE BILAN ECOLOGIQUE ET BILAN ECONOMIQUE

L'estimation du coût de ce projet ne nous semble pas réaliste. Nous pensons que de nombreux éléments ont été oubliés sur la facture provisoire.

Aucune mesure compensatoire ne peut corriger les aspects destructeurs d'un tel projet sur les zones humides. De nombreux exemples ont montré qu'il est toujours plus coûteux (et pas toujours possible) de restaurer une zone humide après sa destruction et d'en assurer la préservation à long terme.

L'altération des zones humides a un coût. Les écosystèmes des zones humides nous apportent - tout à fait gratuitement - des services qui, selon une étude récemment menée<sup>3</sup>, rapporteraient chaque année entre 2 400€ et 4 400€ par hectare. Cette valeur économique se base sur les nombreux services éco systémiques rendus par les zones humides (recharge des aquifères, purification de l'eau...), les services culturels et de production mais aussi les actions de régulation du climat par piégeage de CO<sub>2</sub>. En effet, l'assèchement des milieux humides favorise la remise en circulation du carbone gazeux stocké dans les substrats tourbeux.

La perte écologique, par la destruction de zones humides, entraîne une perte économique non négligeable. Cette perte économique induite doit être évaluée et prise en compte dans le coût total du projet.



<sup>3</sup> Evaluation économique des zones humides sur trois sites tests du bassin Seine-Normandie. Cas de la plaine alluviale de la Bassée. Demande du Ministère de l'environnement pour le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Auteurs : CEMAGREF, ACTeon & Ecovia - Septembre 2011.



L'Association Nature du Nogentais

